



## Procès verbal de conciliation non respecté quel recours ?

-----  
Par Souriredu78

Bonjour,

J'avais saisi les prud'hommes pour une demande de recul de salaire.  
Car J'avais remplacé une personne mais ils ne m'avaient pas rémunérée comme elle.

Juste avant la convocation leur avocat ma contactée pour me proposer un compromis en me payant cette différence de salaire et 1000 euro selon l'article 700.j'ai donc accepté.

Nous avons donc signé un procès verbal de conciliation où ils devaient également me renvoyer une attestation d'employeur rectificative sur la période du 13/04/2015 au 27/09/2016, période du contrat où J'ai remplacé la personne.

Sauf que j'avais aussi remplacé une autre personne du 03/04/2017 au 29/09/2017.

Et je viens de m'apercevoir au bout de 1 an suite à la fin de mes droits au pôle emploi que cette attestation na pas été prise en compte dans le recalcul de droits tout simplement par ce que le montant apparaît mais en tant que "prime transactionnel" et en plus sur la mauvaise période. Je navais pas fait attention.

Je souhaitais savoir quel recours et si je pouvais demander une astreinte pour chaque jour de retard et combien ?

A savoir que je suis seule avec 2 enfants à charge.

Est ce que l'employeur risque gros ? J'ai fait un mail à leur avocat mais il en congés.

Je vous remercie infiniment pour votre aide

Envoyé depuis mon smartphone Samsung Galaxy.